

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 030-213000284-20230405-2023_04_052-DE

S²LOW

Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2023-04-052
Séance du 05 avril 2023

Objet : projet de rénovation de l'éclairage de trois stades municipaux - Demande de subvention au titre du « Fonds vert »

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
22	7	4

VOTE	Contre : 0
A l'unanimité	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 05 avril à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 27 mars 2023.

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michèle **FOND-THURIAL**, Michel **CEGIELSKI**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Philippe **BERTHOMIEU**, Justine **ROUQUAIROL**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Christian **SUAU**, Raymond **MASSE**, Sylvain **HILLE**, Ali **Ouatizerga**, Michel **SELLENS**, Claude **ROUX**, Alain **POMMIER**, Olivier **WIRY**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Monique **GRAZIANO-BAYLE** procuration à C.BAUME, Sandrine **ANGLEZAN** procuration à M.FOND-THURIAL, Carine **BOISSEL** procuration à S.HILLE, Nicole **SAGE** procuration à P.BERTHOMIEU, Catherine **HERBET** procuration à R.MASSE, **FOURNIER** Marilyne procuration à J. OBID, Pascale **BORDES** procuration à A. POMMIER

Conseillers municipaux absents : Mourad **ABADLI**, Fatiha **EL KHOTRI**, Thierry **VINCENT**, Audrey **BLANCHER**

Secrétaire de séance : Michel **SELLENS**

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 030-213000284-20230405-2023_04_052-DE

S²LO

Objet : projet de rénovation de l'éclairage de trois stades municipaux - Demande de subvention au titre du « Fonds vert »

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi de finances pour 2023 n°2022-1726 du 30 décembre 2022,

Vu le cadre du programme d'intervention du « Fonds vert » porté par le gouvernement,

Vu la délibération n°2023-01-11 du conseil municipal du 11 janvier 2023 portant sur l'actualisation du plan pluriannuel d'investissement,

Considérant que l'une des priorités du plan pluriannuel d'investissement de la commune concerne la sobriété énergétique et la modernisation des équipements municipaux,

Considérant que dans le cadre de son projet de revitalisation territoriale, la commune développe des projets d'investissement permettant la modernisation des équipements publics, une réduction de la consommation énergétique ainsi qu'une atténuation de son empreinte carbone,

Considérant le projet de modernisation de l'éclairage des trois stades principaux de la commune :

- Stade Léo Lagrange : comprenant l'éclairage du stade de football et de la piste d'athlétisme : une économie minimale et immédiate de 42% de consommation,
- Stade Saint-Exupéry : une économie minimale et immédiate de 30% de consommation,
- Stade du Bosquet : une économie minimale et immédiate de 50% de consommation,

Considérant la création du dispositif national « le fonds vert » afin d'accélérer la transition écologique dans les territoires,

Considérant que la Ville de Bagnols-sur-Cèze entend soumettre le projet de rénovation de l'éclairage des stades municipaux pour une demande de subvention au titre du fonds vert. Le projet présente un coût de 369 95 € HT / 443 941€ TTC. Le « fonds vert » est sollicité à hauteur de 50 % du coût HT du projet soit une demande de subvention de 184 976 €, cf. plan de financement ci-après,

Plan de financement prévisionnel du projet :

Nature	Coût HT	Coût TTC	Financiers	Montant HT	% HT	Montant TTC	% TTC
RENOVATION ECLAIRAGE STADE SAINT EXUPERY	47 539 €	57 047 €	Etat - Fonds vert	184 976 €	50%	184 976 €	42%
RENOVATION ECLAIRAGE STADE DU BOSQUET	88 488 €	106 185 €	Ville de Bagnols-sur-Cèze	184 976 €	50%	258 966 €	58%
RENOVATION ECLAIRAGE STADE LEO LAGRANGE	233 925 €	280 709 €					
Total	369 951 €	443 941 €	Total	369 951 €		443 941 €	

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 030-213000284-20230405-2023_04_052-DE

S²LO

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des affaires citoyennes, de la culture, des festivités et de la cohésion éducative, sociale, et sportive ainsi qu'à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 22 mars 2023,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet,
- d'en valider le plan de financement,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre du « Fonds vert »,
- d'autoriser Monsieur le Maire à mener l'ensemble des démarches nécessaires à la conduite de ce projet.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 05 avril 2023.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt électronique en Préfecture

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET

Le **13 AVR. 2023**

et publié le **13 AVR. 2023**



La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr